

DOSSIER D'ADMISSION
 à l'Institut de Formation de Technicien de Laboratoire Médical
 pour les candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue
 Selon l'Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant aux diplômes d'Etat de pédicure podologie, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateur d'électroradiologie médicale et de technicien de laboratoire médical et portant dispositions diverses

Inscriptions : du mercredi 20 janvier au jeudi 8 avril 2021 minuit

VOLET 1 : IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Madame <input type="checkbox"/>		Monsieur <input type="checkbox"/>	
NOM DE NAISSANCE :			
NOM D'USAGE (d'épouse pour les femmes mariées) :			
Prénoms : (selon l'ordre conforme à la carte nationale d'identité) :			
Date de naissance :			
Lieu de naissance :		Département de naissance :	
Pays de naissance :		Nationalité :	
Adresse :			
Code Postal :		Commune :	Région :
Numéros de téléphone (obligatoire) :		Courriel :	
N° Identifiant National Etudiant - INE		N° de sécurité sociale :	
Situation à la date de la sélection (contractuel, salarié, demandeur d'emploi):			
Titulaire d'un baccalauréat	OUI <input type="checkbox"/>		NON <input type="checkbox"/>
	Série : Année d'obtention :		
Diplômes obtenus et Eudes et/ou parcours professionnels suivis <small>(en précisant le niveau obtenu et la date d'obtention, l'établissement)</small>			
J'autorise l'institut à publier mes nom et prénoms sur Internet dans le cadre de la diffusion des résultats de la sélection		OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

VOLET 2 : CONDITIONS D'ADMISSION

Selon l'Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant aux diplômes d'Etat de pédicure podologie, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateur d'électroradiologie médicale et de **technicien de laboratoire médical** et portant dispositions diverse

- les candidats relevant de la professionnelle continue, telle que définie par l'article L. 6311-1 du Code du Travail

Et

- justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date limite de dépôt des candidatures.

VOLET 3 : MODALITES D'INSCRIPTION

Le candidat doit fournir un dossier accompagné des pièces suivantes :

- ① La photocopie d'une pièce d'identité (recto-verso) ou du passeport ou d'un titre de séjour en cours de validité à la date des épreuves
- ② Le(s) diplôme(s) détenu(s)
- ③ Les ou l'attestation(s) employeur(s) et/ou justificatifs de cotisation à un régime de protection sociale (certificat de l'employeur, fiches de paie, attestation pôle emploi ...)
- ④ Un curriculum Vitae
- ⑤ Une lettre de motivation détaillée retraçant le parcours et précisant le projet professionnel du candidat
- ⑥ Un chèque de 90 € (tarif 2021) en règlement des frais d'inscription à l'épreuve de sélection, libellé à l'ordre du « Trésor public du CHU de Tours ».

Ce dossier d'admission complété et signé devra être adressé, par voie postale, au plus tard le **JEUDI 8 AVRIL 2021 minuit** (cachet de la poste faisant foi) : **IFTLM – Site IFPS- 37044 TOURS Cedex 9**

VOLET 4 : RESULTATS

Les résultats seront communiqués le : **JEUDI 27 MAI 2021 16H**

- par affichage sur le site de l'IFPS : 2, rue Mansart – 37170 CHAMBRAY-LES-TOURS

- par internet sur le site du CHU de Tours : www.chu-tours.fr rubrique «Etudier/se former – Formations initiales et spécialisées – Technicien de Laboratoire Médical »

- par courrier nominatif à chacun des candidats

Aucun résultat n'est communiqué par téléphone.

Les candidats sont classés par ordre de mérite, en fonction de leurs résultats.

La liste des lauréats est constituée à hauteur du nombre de places proposés aux candidats dans la limite des capacités d'accueil autorisés.

Les candidats admis sur liste complémentaire sont informés des places disponibles au fur et à mesure des désistements de la liste principale.

Les résultats des épreuves d'admission ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées.

VOLET 5 : ADMISSION A L'IFTLM ET SCOLARITE

Le candidat admis recevra un dossier d'inscription définitif à la formation du Diplôme d'Etat de Technicien de Laboratoire Médical par le secrétariat. Une convention d'études avec l'organisme financeur (Employeur, Transitions PRO...) sera établie pour la prise en charge des frais d'inscription et des frais de scolarité.

La formation s'effectue sur trois ans. Elle associe une formation théorique et pratique avec des stages en établissements de santé.

Points importants

Frais de scolarité par année de formation : 8500 € (tarif 2021)

Frais d'inscription par année de formation : 170 € (tarif 2021)

Date :

Signature du candidat :